

Eau-Secours-Briançonnais

Réponses à notre questionnaire aux candidats aux élections de Mars 2014.

Réponses de : **D. Le Guen), Villar d'Arène**

Par mail le : 16/03/14.

Bonjour ci-joint mes réponses...

Question 1 : *quelles actions comptez-vous entreprendre pour qu'aboutisse la renégociation en cours du contrat d'assainissement en faveur des usagers ? D'abord dans le cadre de la négociation actuelle, puis lors de la prochaine révision quinquennale (2016).*

Q1 : impossible pour moi de répondre à cette question ne connaissant pas toutes les démarches entreprises... ni même le contrat de DSP actuel.

Question 2 : *Comptez-vous engager la CCB dans une étude objective et sérieuse, avec des experts indépendants, sur l'hypothèse d'un retour en régie par rupture du contrat de DSP ?*

Q2 : oui pour une étude objective, tant pour une vrai DSP équitable que pour un retour en régie.

Question 3 : *Comptez-vous vous engager dans le renforcement de la démocratie en rendant active la commission de contrôle financier du contrat de DSP et en y intégrant un représentant ès qualité de l'association des usagers ESB ?*

Q3 : la commission de contrôle est un devoir issu de l'article R.2222-3 du C.G.C.T. Rien ne s'oppose en droit à ce qu'elle compte en son sein des représentants des associations d'usagers et/ou des personnes qualifiées. Si tel n'est pas le cas, alors j'en ferais la demande.

Question 4 : *Allez-vous défendre fermement ce mode d'organisation en régie municipale du service de l'eau contre toute délégation au privé ? Confirmez vous la signature faite en 2007 par une délibération du CM de votre commune, de l'appel de Varages ?*

Q4 : la régie ne doit pas être une position dogmatique, elle doit être une position permettant d'avoir le meilleur service au meilleur cout pour la population, nuance apolitique qui en fait toute sa valeur. Oui pour l'appel de Varages, par contre je ne sais pas si ma commune l' a effectivement signée.

Question 5 : *Que comptez-vous faire pour soutenir nos régies de l'eau face à cette concurrence et pour conserver le service public généralement le plus favorable aux usagers ?*

Q5 : les régies autonomes permettent cet écart, les régies directes pour les communes de – de 500hpts.

6. En France, le service de l'eau est hélas fondé sur le principe de « l'eau paye l'eau ». Cela revient d'une part à faire payer les investissements par les usagers de l'eau exclusivement (notamment en regard de l'abonnement identique pour tous) alors que ces investissements devraient être financés par la collectivité territoriale, d'autre part à considérer le service de l'eau comme un service marchand.

Question 6 : *Comptez-vous agir pour faire modifier ce principe et ses conséquences ?*

Q6 : Malheureusement, les maires ne sont pas là pour légiférer – mais pour appliquer les lois - , Proposer, voter les lois c'est le pouvoir des députés. Nous avons donc le devoir d'alerter les députés sur cette cause.

7. Parmi les inégalités et injustices, nous avons relevé la question des unités de logement, procédé pour le moins arbitraire, opaque, et pour lequel l'autorité organisatrice n'a pas les moyens du contrôle.

Question 7 : *Que proposez-vous pour pallier les inégalités de traitement, cause de mécontentement ?*

Q7 : l'autorité organisatrice est la CCB. La CCB, c'est la réunion des communes. l'unité de logement peut-être contrôlé – à ma connaissance – par l'autorité organisatrice- et l'unité de logement a du être définie dans le cadre de la DSP ou alors par les CM de chaque communes...

Il n'est pas acceptable, bien que cela soit parfois encore légal, que les usagers de certaines communes soient facturés au forfait. La généralisation des compteurs permettrait de placer les citoyens de la CCB en situation d'égalité devant le service public, mais aussi de réduire du même coup la consommation et les factures d'eau et d'assainissement.

Question 8 : *Quelle est votre position en la matière ?*

Q8 : la consommation au forfait ne doit pas forcément être vue comme une inégalité, mais elle peut être également vue comme une mutualisation et une redistribution d'une ressource qui appartient à tout le monde. Pourquoi l'accès à l'eau devrait-être plus cher pour une famille de 4 que de 3 ? je trouve d'un coup votre raisonnement en contradiction avec le reste de vos propos, notamment en question 6 – secteur marchand. A ce propos, la baisse des consommations ne réduira pas forcément les factures d'eau et d'assainissement, notamment dans le cadre de ce contrat.... Les équipements d'assainissement ont été dimensionnés pour fonctionner avec certains volumes.

Question 9 : *Afin d'assurer une plus grande démocratie, comptez-vous vous entourer d'un comité d'usagers que vous sollicitez ?*

Q9 : oui si les usagers se fédèrent ou sont fédérés.

Bien cordialement

^/\

Annabelle AUBEUT, Matéo, Léa & David LE GUEN
Hameau Les Cours
Fr-05480 Villar d'Arène
Tel : +33 4 76 79 93 68
Fax : +339 72 11 87 18
